

Compte-rendu de la 28^e Assemblée générale de l'UIESP

Lundi 30 octobre 2017 13h-13H30 et mercredi 1^{er} novembre 2017 19h-20h30
West Ballroom, CTICC, Le Cap, Afrique du sud.

AG du lundi 30 octobre

Une révision des statuts étant à l'ordre du jour de l'assemblée générale, il a fallu organiser une première réunion très courte le lundi 30 octobre pour désigner formellement les membres du comité chargé d'examiner les amendements proposés, comme le stipulent les statuts en vigueur. La trentaine de présents a élu les cinq membres suivants à l'unanimité : Terence Hull (Australie), Jane Menken (États-Unis), Maria-Coleta Oliveira (Brésil), Elisabeth Omoluabi (Nigeria), Jacques Véron (France).

AG du mercredi 1^{er} novembre

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour. Anastasia Gage, Présidente de l'UIESP
2. Rapport de la Secrétaire générale et trésorière sur les activités et les finances de l'UIESP, France Meslé
3. Approbation du rapport
4. Approbation des candidats élus par les membres pour le Comité de Nomination de l'UIESP
5. Approbation de l'affiliation de l'UIESP au Global Partnership for Sustainable Development Data.
6. Amendements aux statuts
 - Présentation générale. Tom Moultrie
 - Rapport du Comité de révision
 - Vote sur les amendements
7. Discussion générale

Présents : Environ 80 membres

1. Allocution de bienvenue et adoption de l'ordre du jour.

La présidente de l'UIESP Anastasia Gage a accueilli les membres de la 28^e Assemblée générale de l'UIESP. D'après les statuts de l'Union, une Assemblée générale doit se réunir une fois tous les quatre ans lors du Congrès international de la population. Anastasia Gage a présenté l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour par un vote à main levée.

2. Rapport sur les activités et la situation financière de l'Union

France Meslé a présenté le [rapport sur les activités et la situation financière de l'Union](#) et le [rapport d'audit indépendant sur les résultats financiers 2013-2016](#).

3. Approbation du rapport

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le rapport et les résultats financiers de 2013-2016

4. Approbation des candidats élus par les membres pour le Comité de Nomination de l'UIESP

Anastasia Gage a expliqué que les statuts de l'association en vigueur stipulent que le Comité de nomination est élu par les membres lors de l'Assemblée générale. Le Comité doit comprendre six membres provenant de six pays différents. Le président sortant préside ce Comité lorsqu'il se réunit pour sélectionner des candidats à l'élection du Conseil. Dans la proposition d'amendements qui sera considérée au point 6 de l'ordre du jour, il est prévu que cette élection soit organisée auprès de tous les membres par voie électronique. Pour anticiper ces nouvelles dispositions, dans cette période de transition entre anciens et nouveaux statuts, le Conseil a organisé un vote indicatif auprès de tous les membres. Anastasia Gage a proposé à l'AG de ratifier ce vote. Ont été élus à l'unanimité des présents :

Alex Chika Ezeh (Nigeria), Brigida Garcia (Mexique), Terence Hull (Australie), Nico Keilman (Pays-Bas), Susheela Singh (États-Unis), Laurent Toulemon (France).

5. Approbation de l'affiliation de l'UIESP au Global Partnership for Sustainable Development Data

Dans les statuts actuellement en vigueur, il est prévu que l'affiliation de l'UIESP à toute autre organisation doit être validée par l'AG des membres sur recommandation du Conseil. Tom LeGrand a présenté le Global Partnership for Sustainable Development Data, réseau mondial qui rassemble des gouvernements, le secteur privé et des organisations issues de la société civile pour promouvoir la Révolution des données dans l'accomplissement des objectifs de développement durable. Cette affiliation permettra à l'UIESP de participer pleinement à ce réseau, dans le cadre de ses propres activités sur la Révolution des données. L'affiliation a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

6. Amendements aux statuts

Tom Moultrie a présenté les amendements aux statuts proposés par une vingtaine de membres, dont l'ensemble des membres du Conseil. Il a rappelé que lors de sa première réunion en 2014, le Conseil de l'UIESP avait remarqué qu'un certain nombre de dispositions prévues dans les statuts sur les cotisations des membres et le temps de grâce accordé en cas de non-renouvellement de la cotisation ne cadraient plus avec la pratique. Il avait donc chargé un comité, composé de France Meslé, Tom Moultrie, Edith Pantelides et de Paul Monet pour le Secrétariat, de proposer une révision des statuts permettant de régler ces incohérences. En se mettant au travail, ce comité s'est très vite rendu compte qu'une modification entraînait une autre et a finalement abouti à une proposition de révision assez substantielle des statuts. Le Conseil a approuvé cette révision des statuts lors de sa réunion d'avril 2017. Après avoir reçu le nombre de soutiens prévus dans les statuts actuels, la proposition a été diffusée auprès des membres. Une première assemblée tenue le lundi 30 octobre a élu un comité de 5 personnes chargé d'examiner les changements proposés. Ce comité a rendu un rapport soutenant les révisions proposées et suggérant quelques modifications mineures. C'est maintenant à la présente AG de voter sur ces amendements. Une majorité des deux tiers

des présents est requise pour poursuivre le processus qui se terminera par un vote de tous les membres à la majorité simple.

Tom Moultrie a ensuite résumé les principaux changements introduits :

- Une simplification du langage.
- Un réarrangement de l'ordre des articles.
- La création d'un Règlement intérieur où ont été transférées un certain nombre de dispositions pratiques, permettant une adaptation plus rapide de l'association à de nouveaux contextes.
- De nouvelles clauses permettant de recourir aux moyens électroniques pour les procédures de votes et de consultation des membres.
- Une simplification de la structure du Conseil (qui ne dépend plus du nombre de membres).
- Une modernisation de la procédure de désignation du Comité de nominations.
- Le transfert de la décision d'affiliation de l'UIESP à une autre organisation de l'AG des membres au Conseil.
- La possibilité pour d'autres organisations (par exemple les associations régionales de population) de s'affilier à l'UIESP, sans pour autant disposer d'un droit de vote.

Il a ensuite présenté les recommandations du Comité de révision qui ont toutes été introduites dans la version définitive soumise au vote.

Anastasia Gage a ensuite invité la salle à réagir à cette proposition de révision des statuts. Certains participants ont émis des réserves à propos de l'introduction dans les statuts de la possibilité pour d'autres organisations de s'affilier à l'UIESP. Il a ainsi été demandé de préciser le type d'organisations dont il s'agissait. Les membres du Bureau de l'UIESP ont essayé de rassurer l'assistance en relisant précisément le texte proposé :

« Les associations nationales ou régionales de population, les instituts de recherche et de formation, les départements universitaires et d'autres organismes impliqués dans l'étude de la population peuvent solliciter une affiliation auprès de l'UIESP. Les institutions affiliées n'ont pas de droit de vote dans les affaires de l'UIESP, qui est une association de membres individuels, mais le Conseil peut les consulter sur l'orientation scientifique de l'UIESP et d'autres questions pertinentes. Le Conseil est responsable de l'octroi de l'affiliation et détermine le montant des cotisations et les bénéfices pour les organisations affiliées. »

et en rappelant que le Conseil devra rendre compte annuellement aux membres des nouvelles organisations affiliées, ainsi que dans le rapport quadriennal du Secrétaire général.

La proposition d'amendements des statuts a été mise au vote et acceptée par 78 voix pour et deux abstentions.

7. Discussion générale

Anastasia Gage a ouvert la discussion générale sur tout sujet d'intérêt pour les membres. Personne n'ayant demandé la parole, elle a clôturé la 28e Assemblée générale de l'UIESP à 20h30.